

Cote du document: EB 2012/106/R.32  
Point de l'ordre du jour: 15 c)  
Date: 9 août 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Examen de l'adéquation du niveau de la Réserve générale

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Conrad Lesa**

Responsable de la comptabilité et  
de l'information financière  
téléphone: +39 06 5459 2181  
courriel: c.lesa@ifad.org

##### **Allegra Saitto**

Comptable  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administratin — Cent sixième session  
Rome, 20-21 septembre 2012

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation

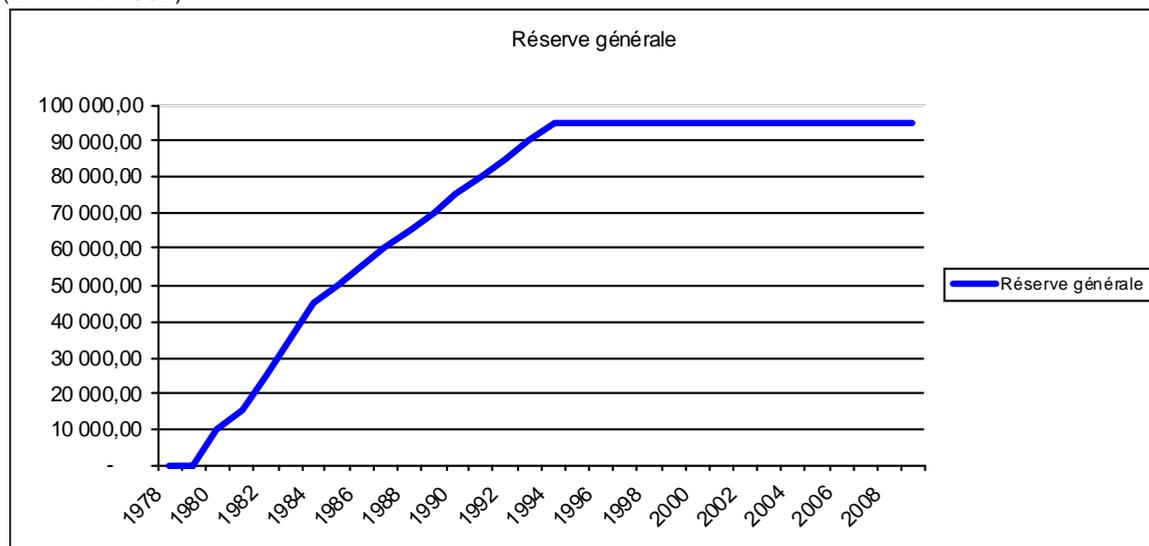
Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation selon laquelle la Réserve générale doit être maintenue à son niveau actuel, soit 95 millions d'USD, telle qu'elle est formulée au paragraphe 40.

## Examen de l'adéquation du niveau de la Réserve générale

### I. Contexte

1. Le Conseil des gouverneurs a établi la Réserve générale en 1980<sup>1</sup> pour se prémunir contre le risque d'engagement excessif des ressources du FIDA qui pourrait découler des éventualités suivantes:
  - fluctuations des taux de change;
  - défaillances dans le paiement des frais de service des prêts; et
  - défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités.
2. En 1999, le Conseil des gouverneurs<sup>2</sup> a reconnu la nécessité de prémunir également le Fonds contre le risque d'engagement excessif du FIDA découlant d'une diminution de la valeur des avoirs du Fonds du fait de la fluctuation de la valeur boursière des placements.
3. Lors de la constitution de la Réserve, le Conseil des gouverneurs a autorisé le Conseil d'administration à approuver à l'avenir des transferts provenant des ressources du FIDA dans la limite de 100 millions d'USD, en prenant en considération la situation financière du Fonds. En 1999, le Conseil des gouverneurs a décidé que le plafond de la Réserve générale pouvait être occasionnellement modifié par le Conseil d'administration. Entre 1980 et 1994, celui-ci a approuvé plusieurs transferts, portant ainsi le montant de la Réserve à son niveau actuel de 95 millions d'USD. On trouvera en figure 1 une représentation graphique du niveau de la Réserve générale dans le temps, de sa création à ce jour.

Figure 1  
(En milliers d'USD)



<sup>1</sup> Résolution 16/IV du Conseil des gouverneurs.

<sup>2</sup> GC 22/L.9.

4. Le Conseil d'administration<sup>3</sup> est tenu d'examiner, tous les trois ans au moins, le niveau de la Réserve générale alors que le Comité d'audit est tenu, en application de son mandat, d'examiner l'adéquation de ladite Réserve et de présenter au Conseil d'administration un rapport sur ce point, assorti de ses conclusions et recommandations. Le dernier examen a été conduit en décembre 2010. Le présent examen est réalisé conformément à ce qui avait été décidé en 2010, à savoir que le niveau de la Réserve générale avait été jugé adéquat à l'époque mais qu'un autre examen serait mené dans les deux années suivantes afin de valider les conclusions et d'évaluer l'applicabilité des hypothèses retenues.

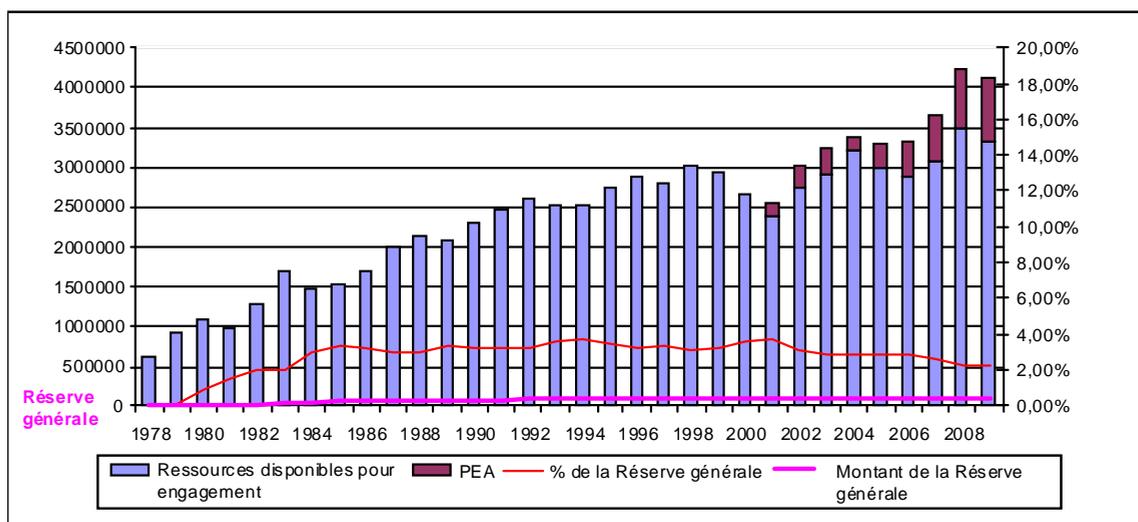
#### **A. Le risque d'engagement excessif des ressources du FIDA**

5. Aux termes de l'Accord portant création du FIDA, le Fonds doit adopter une attitude prudente consistant à s'assurer que le volume de fonds engagé sera suffisant pour faire face aux échéances. La section 2 b) de l'article 7 dispose que: "Le Conseil d'administration fixe de temps à autre la proportion des ressources du Fonds à engager durant tout exercice [...] en tenant dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds et de la nécessité d'assurer la continuité de ses opérations." Il en découle que le FIDA doit être considéré comme une entité en pleine activité, autrement dit une entité qui continuera à fonctionner dans un avenir prévisible et qui n'a pas l'intention ni la nécessité de cesser ses activités ou d'en réduire sensiblement l'ampleur.
6. Le FIDA a toujours été conscient du problème d'engagement excessif, comme le prouve la définition des ressources disponibles pour engagement figurant dans l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA. Les ressources disponibles pour engagement comprennent les avoirs en monnaies librement convertibles après déduction des engagements du FIDA au titre des prêts et des dons. Cette définition restrictive exclut, par exemple, des avoirs inscrits au bilan tels que les instruments de contribution ou les montants à recevoir pour les prêts décaissés (à l'exception du niveau autorisé au titre du pouvoir d'engagement anticipé [PEA] – voir ci-après), imposant donc une limite plus prudente aux montants susceptibles d'être engagés sous forme de prêts et de dons à un moment donné. Conscient du fait que cette approche pouvait conduire à une sous-utilisation des ressources financière du Fonds, le Conseil des gouverneurs du FIDA a autorisé le recours au PEA afin de pouvoir considérer une partie des rentrées projetées au titre des prêts comme ressources disponibles pour engagement. À chacune de ses sessions, le Conseil d'administration approuve le montant total des engagements de ressources à effectuer au titre du PEA.
7. La figure 2 ci-après fournit des informations sur la tendance historique concernant les ressources disponibles pour engagement dans le temps par rapport au niveau de la Réserve générale. Le solde de la Réserve générale représentait en moyenne 2,7% environ du total des ressources disponibles pour engagement (2,2% à la fin de 2011) et 3,6% environ du solde des engagements au titre des prêts et des dons (2,5% à la fin de 2011).

---

<sup>3</sup> Voir Mandat et Règlement intérieur du Comité d'audit du Conseil d'administration adopté en septembre 2009 (EB 2009/97/R.50/Rev.1).

Figure 2



8. Le pourcentage légèrement décroissant de la Réserve par rapport au total des ressources engagées résulte de l'introduction de mesures et de mécanismes d'atténuation des risques qui, dans le temps, ont permis de réduire le risque d'engagement excessif des ressources et, dans une certaine mesure, de limiter l'ampleur de la Réserve générale, d'autres moyens étant utilisés pour affronter certains risques. Il n'a donc pas été nécessaire d'accroître le niveau de la Réserve générale.
9. Depuis la constitution de la Réserve générale en 1980, les Normes comptables internationales (désormais incorporées dans les Normes internationales d'information financière) ont évolué et des critères plus rigoureux d'information ont été introduits. Il est désormais obligatoire de constituer des provisions comptables afin de se prémunir contre un certain nombre de risques spécifiques (par exemple, le FIDA a adopté ces dernières années des provisions pour le plan d'assurance maladie après cessation de service, les opérations de prêts de titres et les prêts en situation d'arriérés de remboursement) et de mettre en réserve un montant de ressources équivalent et non engagé. Le niveau de la Réserve générale, ainsi que des autres provisions comptables, est déduit des ressources disponibles pour engagement, mettant ainsi en réserve les fonds nécessaires afin de faire face à tout risque non atténué d'engagement excessif. De plus, le FIDA a mis en place des stratégies spécifiques d'atténuation des risques pour toutes les catégories d'avoirs qui cautionnent les engagements. Le FIDA a par ailleurs mis en place des stratégies spécifiques d'atténuation des risques pour chaque catégorie d'avoirs qui appuient les engagements. Ces stratégies comprennent :
- la création, dans une optique de centralisation de la gestion des risques des ressources du FIDA, d'une unité distincte de planification financière et d'analyse des risques (FRA), qui rend directement compte au Responsable financier principal;
  - l'évaluation approfondie de la santé financière du FIDA et de l'état de ses ressources à l'occasion de chaque Consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA;
  - l'approbation de la Politique en matière de liquidités en décembre 2006;
  - l'approbation, en 2008, de la Politique de gestion des risques au FIDA, suivie en 2009 de la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un comité de la gestion des risques chargé de diriger la mise en œuvre de la politique et d'établir un rapport annuel; et
  - l'approbation, en 2011, de la nouvelle politique de placement (documents EB 2011/104/R.43 et R.44).

10. D'autre part, depuis le dernier examen de l'adéquation de la Réserve par le Comité, de nouveaux risques sont apparus dans le contexte où intervient le FIDA. Parmi eux, le plus important est le risque posé par les crises financières, lesquelles se traduisent par une multiplication et une aggravation des incertitudes sur les marchés. Le FIDA, qui est parvenu à atténuer les répercussions de la récente crise financière grâce à la prudence adoptée dans ses politiques en matière de placements et de liquidités, demeure très vigilant. Le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont pris acte des mesures et des décisions prises afin d'atténuer les risques. En outre, depuis le dernier examen, la direction a adopté des mesures qui contribuent directement ou indirectement à atténuer les risques d'engagement excessif:
- Les états financiers consolidés du FIDA pour 2011 ont introduit pour la première fois la déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, déclaration qui a été publiée avec les états financiers vérifiés. Il s'agit là d'un premier pas vers la mise en place d'une attestation externe indépendante en bonne et due forme de l'adéquation du contrôle interne de l'information financière, qui devrait être émise par le Commissaire aux comptes pour les états financiers de l'exercice 2012.
  - Durant la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, en 2011, les hypothèses retenues portaient non seulement sur les ressources disponibles pour engagement mais également sur les flux de trésorerie à long terme. Afin de préserver la santé financière à long terme du Fonds, les projections relatives à la capacité d'engagement du FIDA doivent être avant tout durables en termes de flux de trésorerie. Cela signifie premièrement que, pour toutes les hypothèses de programme de prêts et dons, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde espèces/placements) ne doit pas tomber sous le seuil minimum obligatoire stipulé dans la Politique en matière de liquidités, et cela pendant les 40 prochaines années; et deuxièmement que le montant de la contribution demandée aux donateurs dans une hypothèse donnée de programme de prêts et dons devrait être durable dans les futures reconstitutions. À cette fin, des mesures seront prises afin de renforcer le modèle financier du FIDA, conformément aux modèles utilisés par d'autres institutions financières internationales (IFI).

## **B. Types de risques conduisant à un engagement excessif potentiel et stratégies d'atténuation en place**

11. Les sections suivantes ont trait aux stratégies d'atténuation pour les risques spécifiques identifiés par le Conseil des gouverneurs lors de la création de la Réserve. Toute analyse des risques menée pour des risques spécifiques individuels part de l'hypothèse que le risque précis à affronter est celui de l'impossibilité de satisfaire en temps voulu, du fait de l'insuffisance de ressources, les obligations de décaissement pour les prêts et les dons approuvés à ce jour et, par conséquent, l'impossibilité d'engager davantage la capacité de décaissement du Fonds, la date d'évaluation retenue étant le 31 décembre 2011 (des informations financières vérifiées étant disponibles pour cette date).

### **Engagement excessif des ressources résultant de la fluctuation des taux de change**

12. Le risque d'engagement excessif résultant de la fluctuation des taux de change est atténué par l'alignement global de la composition des avoirs sur le panier de monnaies constitutives du droit de tirage spécial (DTS). Les avoirs du Fonds sont répartis de manière à assurer, autant que possible, la correspondance entre les engagements au titre des prêts et dons libellés en DTS et non décaissés (le volume du portefeuille de prêts et de dons) et les actifs libellés dans les monnaies constitutives du panier du DTS, proportionnellement aux poids relatifs de ces monnaies dans ce panier. De même, les engagements au titre de dons libellés en

dollars des États-Unis sont équilibrés par des avoirs libellés dans cette monnaie. Le tableau 1 fournit les tendances historiques des variations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le DTS, dans la mesure où elles affectent directement les ressources disponibles pour engagement.

Tableau 1

	<i>Taux de change USD/DTS au 31 décembre</i>	<i>Variation annuelle du taux de change (%)</i>	<i>Incidence du taux de change sur les ressources engagées (millions d'USD)</i>	<i>Incidence du taux de change sur les ressources engagées (%)</i>
2001	1,257	-3,50	(7,80)	-0,35
2002	1,360	8,20	(12,10)	-0,50
2003	1,486	9,30	1,60	0,06
2004	1,550	4,30	1,70	0,06
2005	1,426	-8,00	24,20	0,87
2006	1,504	5,40	(36,50)	-1,23
2007	1,576	4,80	(28,70)	-0,89
2008	1,535	-2,60	16,80	0,52
2009	1,564	1,90	(18,50)	-0,53
2010	1,550	-0,87	34,30	0,95
2011	1,539	-0,74	4,10	-0,11

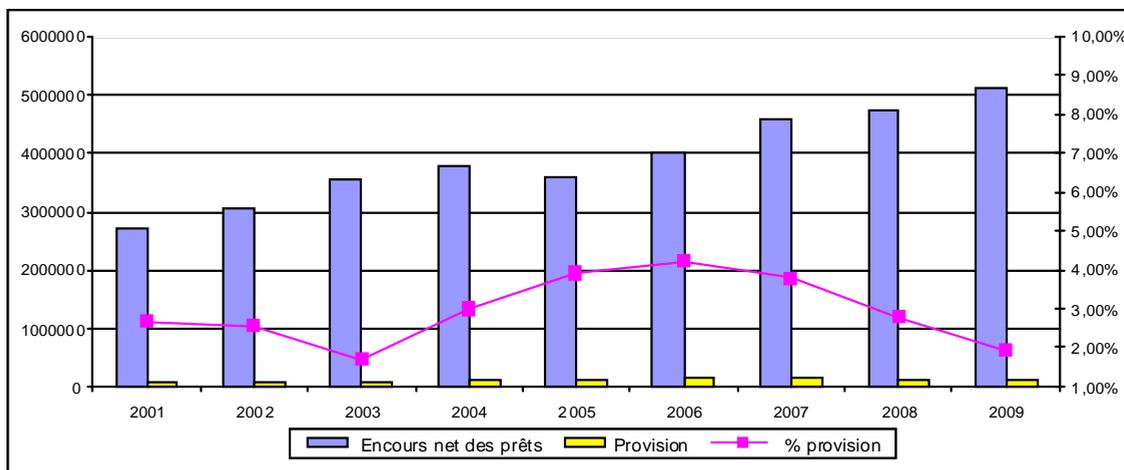
13. La dernière colonne montre comment la politique de la congruence monétaire protège la valeur des ressources contre la fluctuation des taux de change. Pour chacune des années de cette dernière décennie sauf une, l'incidence sur les ressources n'a jamais dépassé 1% de la valeur totale des engagements, chiffre bien en deçà du pourcentage correspondant pour le taux de change USD/DTS.
14. La perte cumulée sur les 11 dernières années (période moyenne de décaissement restante pour les engagements au 31 décembre 2011) représentait 29,1 millions d'USD. Compte tenu des différents facteurs qui touchent ce risque et sur la base de l'hypothèse selon laquelle le Fonds affrontera à tout moment la question du désalignement des monnaies, ce chiffre sera censé fournir une indication de la perte potentielle en valeur des ressources du FIDA du fait de la fluctuation des taux de change sur la période moyenne de décaissement des prêts en vigueur (11 ans en moyenne).

#### **Engagement excessif des ressources résultant de défaillances dans le paiement des frais de service des prêts**

15. Ce risque affecte les ressources dont on peut disposer pour engagement dans la mesure autorisée par le PEA. Le principal mécanisme d'atténuation de ce risque consiste en la création de provisions comptables liées aux arriérés qui réduisent les ressources disponibles pour engagement, garantissant ainsi que l'on n'utilisera aucun montant à recevoir douteux pour cautionner l'approbation de prêts et de dons moyennant le recours au PEA.
16. Une provision comptable est constituée lorsqu'une échéance est due pendant plus de 24 mois et, en cas de retard supérieur à 48 mois, la totalité de l'encours du prêt est provisionnée. Au 31 décembre 2011, cette provision représentait environ 83,1 millions d'USD en valeur nominale, soit 1,5% du solde de l'encours des prêts (5 644,7 millions d'USD), pourcentage qui se situe bien en deçà du pourcentage historique de 27% et qui est également inférieur à la moyenne triennale de 1,7%. Le risque de défaillances dans le règlement des frais de service des prêts fait l'objet d'une évaluation permanente, et une provision pour dépréciation est constituée en cas d'incertitude quant au respect de l'échéancier initial de remboursement du principal des prêts.

17. La figure 3 ci-après, qui indique les tendances historiques des prêts en situation d'arriérés, compare les provisions pour arriérés (sur la base des critères précités) et le montant total de l'encours des prêts.

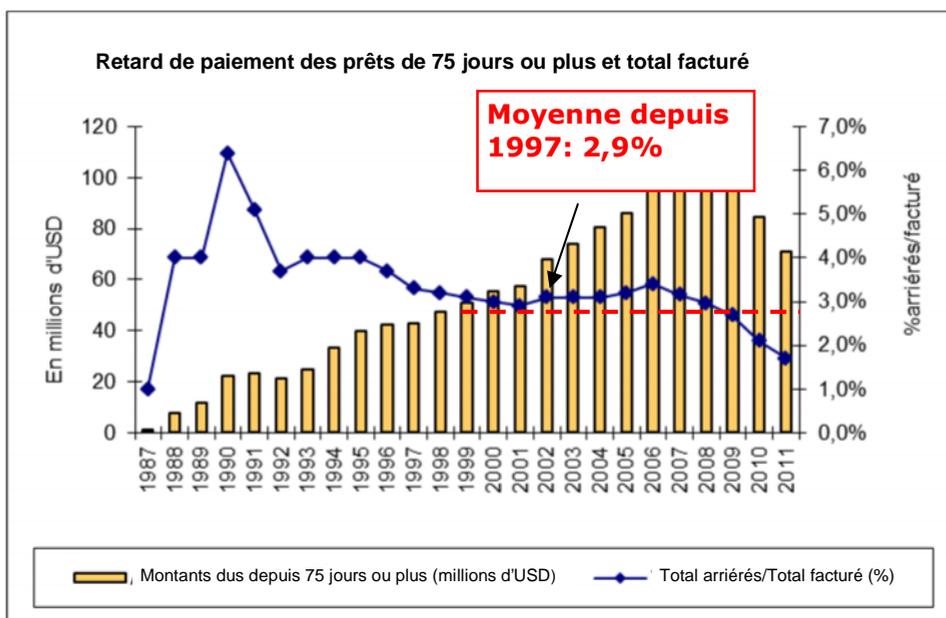
Figure 3  
(en milliers d'USD)



18. Depuis 2006, la tendance a été très positive grâce, dans une certaine mesure, à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et le niveau actuel est bien inférieur au record de plus de 4% atteint en 2006.

19. Outre les provisions comptables, le FIDA met en œuvre des mesures opérationnelles afin de réduire le risque d'accumulation du solde des arriérés, comme l'interruption des décaissements pour les prêts en situation d'arriérés de paiement depuis 75 jours ou encore la suspension de l'intégralité du portefeuille lorsque le retard de paiement est supérieur à 150 jours. La figure 4 ci-après présente le pourcentage des montants pour lesquels le retard de paiement est supérieur à 75 jours par rapport au montant total facturé.

Figure 4



20. À la fin décembre 2011, le montant correspondant aux tranches non réglées représentait 71,1 millions d'USD, soit 1,7% des montants facturés, chiffre inférieur à la moyenne historique de 2,9%. Il faut mettre l'accent sur le fait que ce montant concerne quasi exclusivement des prêts approuvés avant 1995. Les arriérés relatifs à des prêts approuvés après 1995 ne représentent que 0,16% du montant total facturé, malgré les graves crises économiques qui ont touché la plupart des pays emprunteurs du FIDA au cours de la dernière décennie.
21. Le risque relatif aux arriérés, prévu et effectivement contrôlé par le Fonds, n'a qu'une incidence mineure sur la stabilité des remboursements des prêts. Le FIDA continue d'accorder une grande attention aux risques souverains. Le risque d'arriérés et de défaut de paiement est déjà couvert de manière adéquate par les provisions en place et l'amélioration de la situation en matière d'arriérés limite l'exigence de provisions additionnelles (au sein de la Réserve générale).
22. Dans l'hypothèse peu probable où la proportion de tranches non réglées des montants facturés passerait de 1,5% à son niveau historique triennal moyen de 1,7%, une augmentation de 26% des provisions pourrait également être justifiée (soit quelque 21,5 millions d'USD dans la Réserve générale).

**Engagement excessif des ressources résultant des défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités**

23. La politique de placement en vigueur prévoit une cote de crédit minimale de AA- (Standard & Poor's) ou Aa3 (Moody's) pour les valeurs à revenu fixe, ce qui réduit le risque de défaut de recouvrement des sommes dues au Fonds au titre de ces placements.
24. Le FIDA exige que les gestionnaires externes et la banque dépositaire exercent leur devoir de diligence lors du choix des contreparties pour les opérations de placement et que les contrats à terme et les options ne soient négociés que sur des places boursières réglementées. Pour les dépôts à terme et les certificats de dépôt, le FIDA ne traite qu'avec des contreparties dont la note de crédit est au minimum A1 (Standard & Poor's) ou P1 (Moody's). Le tableau 2 fournit un certain nombre d'informations historiques sur les avoirs et les notes de crédit du FIDA.

Tableau 2

Portefeuille	Note de crédit moyenne Moody's <sup>a</sup>				
	2011	2010	2009	2008	2007
Liquidités à court terme	P1	P1	P1	P1	P1
Obligations d'État	Aa1	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa
Placements diversifiés à taux fixe	Aa1	Aa1	Aa1	Aaa	Aaa
Obligations indexées sur l'inflation	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa
Placements détenus jusqu'à échéance	Aa1	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa

<sup>a</sup> La note de crédit moyenne est calculée sur la base des valeurs de marché au 31 décembre de cette année; pour les placements détenus jusqu'à échéance, la note est calculée sur la base des valeurs nominales.

**Engagement excessif résultant d'une diminution notable de la valeur des avoirs du Fonds due à des fluctuations de la valeur boursière des placements**

25. Ce risque est étroitement lié à la politique du FIDA en matière de placement. Parmi les mesures d'atténuation adoptées depuis 2005 figurent la cessation totale des placements sur les marchés d'actions, l'affectation d'une partie du portefeuille de placement en placements détenus jusqu'à échéance et l'adoption d'une politique de liquidités fixant un niveau minimal de liquidités du portefeuille. Grâce à ces mesures, le FIDA est parvenu à réduire la volatilité d'ensemble du rendement des

placements et à gérer effectivement les chocs de marché liés à la crise financière. Par suite de la crise, un certain nombre de titres ont été déclassés au-dessous de la note requise par le FIDA. De concert avec les responsables externes du portefeuille, la direction a adopté une stratégie de gestion prudente pour ces cas spécifiques. En outre, durant et après la crise financière, la direction a résolu la question de l'exposition plus significative à la baisse de valeur – les opérations de prêts de titres. Cela a pu être réalisé en réduisant aussitôt considérablement le volume des prêts de titres en 2009, avant la cessation définitive d'ici à la fin de 2010 et en introduisant des directives de placement plus prudentes.

26. Le FIDA utilise la méthode de la valeur exposée pour estimer, avec un niveau de confiance de 95%, le montant maximal de la perte qui pourrait être subie par le portefeuille sur une durée déterminée. Il s'agit d'une mesure du risque tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'entraîner une diminution de la valeur boursière du portefeuille au cours du marché. Par conséquent, la valeur exposée constitue une base solide pour apprécier l'adéquation de la Réserve générale.
27. Au 31 décembre 2011, la valeur exposée du portefeuille de placement à trois mois était estimée à 1,33% de la valeur totale du portefeuille, soit 32,9 millions d'USD, ce qui signifie qu'il y avait 5% de chance que le portefeuille du FIDA perde plus de 32,9 millions d'USD au cours des trois mois suivants.
28. Comme il ressort du tableau 3 ci-dessous, la valeur exposée du portefeuille actuel du FIDA est inférieure à la valeur exposée de référence de la politique de placement, preuve d'une prudence accrue.

Tableau 3

Date au 31 décembre	Portefeuille		Politique	
	Valeur exposée du portefeuille (%)	Montant (en milliers d'USD)	Valeur exposée de référence (%)	Montant (en milliers d'USD)
2002	1,8	38 100	2,4	50 300
2003	1,7	39 600	2,0	45 300
2004	1,5	37 000	1,7	41 800
2005	1,2	27 470	1,4	33 950
2006	0,8	18 000	1,4	32 300
2007	1,3	32 500	1,4	35 000
2008	1,5	33 245	1,3	39 533
2009	1,2	32 080	1,3	33 987
2010	1,1	27 986	1,2	29 946
2011	1,3	32 871	1,3	31 490

Note: Jusqu'en 2005, le FIDA effectuait encore des placements sur les marchés d'actions, tandis que le changement de 0,8 à 1,3% (2006-2007) était le résultat de la liquidation des instruments tactiques à court terme à hauteur de l'équivalent de 413 501 000 USD.

29. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Politique de placement, le FIDA s'apprête à adopter la valeur exposée conditionnelle en tant que mesure additionnelle du risque. Conçue comme une extension de la valeur exposée, la valeur exposée conditionnelle ne repose pas sur l'hypothèse d'une répartition normale du rendement et quantifie les pertes moyennes prévues durant la "partie finale" de la distribution au-delà de la valeur exposée. La valeur exposée conditionnelle permet de mieux estimer les pertes en cas d'événements extrêmes; cette mesure pourrait à l'avenir être prise en compte dans les examens de l'adéquation de la Réserve générale.

### **C. Comparaison avec d'autres institutions financières internationales**

30. La structure de financement des autres IFI est en général différente dans la mesure où elles empruntent sur le marché et considèrent les réserves comme un élément de capital qui a pour objet d'atténuer le risque d'échéance, autrement dit les décalages entre les actifs et les passifs ayant servi à les financer (risque à terme). Les prêts assortis de conditions de faveur proposés par les IFI – qui sont plus proches du FIDA en termes d'activités – n'ont en général pas de réserves spécifiques similaires à la Réserve générale du FIDA figurant dans leurs bilans vu qu'elles peuvent compter sur l'appui du groupe "mère" en cas d'insuffisance de ressources.
31. Au vu de ces différences fondamentales, une comparaison en profondeur n'a pas été conduite dans la mesure où elle n'aurait pas été significative. Un certain nombre d'informations sur la structure financière d'autres IFI sont énumérées ci-après:
- au sein du Groupe de la Banque mondiale, les bénéfices non distribués incluent les bénéfices de l'exercice en cours et ceux des exercices précédents, les réserves spécifiques constituées pour faire face aux engagements en cas de défaillance dans le remboursement des prêts, ainsi que d'autres réserves et excédents;
  - au sein de la Banque asiatique de développement (BAsD), les bénéfices non distribués incluent les divers comptes, excédents et réserves, y compris une réserve pour dépréciation des prêts, une réserve spéciale et une réserve ordinaire;
  - au sein de la Banque interaméricaine de développement (IDB), les bénéfices non distribués incluent une réserve spéciale constituée pour faire face aux engagements en cas de défaillance dans le remboursement des prêts, ainsi qu'une réserve générale constituée du produit des exercices précédents.

### **D. Synthèse des risques et stratégies d'atténuation**

32. Comme il a été mentionné ci-dessus, le FIDA a adopté une définition très prudente des ressources disponibles pour engagement, ce qui garantit déjà que le niveau des engagements reste bien en deçà du niveau des avoirs nets du Fonds. De plus, le FIDA a adopté des stratégies spécifiques d'atténuation pour chaque risque financier (exposition au risque de change, risque de crédit et de marché, et risque de liquidité) et, partant, pour chaque élément des ressources du FIDA disponibles pour engagement. En outre, le FIDA a institué la Réserve générale afin de couvrir le risque potentiel d'engagement excessif des ressources pouvant dériver de risques non atténués, du fait de circonstances imprévues.
33. On trouvera ci-après l'étendue potentielle indicative de la perte liée aux différents risques inhérents au risque d'engagement excessif examinés plus haut:
- 29,1 millions d'USD: Les fluctuations des taux de change peuvent entraîner un désalignement entre le montant des ressources engagées et les engagements correspondants en faveur des prêts et des dons (risque de change) (pertes de monnaies au cours des sept dernières années en raison de l'appréciation ou de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport au droit de tirage spécial).
  - 32,9 millions d'USD: Diminution de la valeur des avoirs sous l'effet des fluctuations de la valeur de marché des placements (risque de marché) et défaillances dans le recouvrement des montants dus au Fonds suite au placement de ses actifs liquides (risque de crédit) (valeur exposée du portefeuille de placements de 5% à trois mois).

- 21,5 millions d'USD: Défaillances dans la réception du paiement des frais de service des prêts (risque de crédit) (reflète approximativement l'augmentation des provisions provoquée par une hausse de 26% sur l'incidence des versements non réglés).
34. Au total, on peut estimer à 83,5 millions d'USD la perte potentielle quantifiée pour les catégories de risques ci-dessus. Cette analyse quantitative ne peut que donner une idée générale de l'incidence des risques potentiels. Les chiffres sont indicatifs et sont fonction de différentes hypothèses. En outre, le Fonds peut toujours utiliser ses avoirs non engagés, même à beaucoup plus long terme, afin de couvrir les déficits potentiels.

## **II. Questions comptables (critères de diffusion) et opinions du Commissaire aux comptes**

35. Le Conseil international des normes comptables a établi un cadre pour la préparation et la présentation des états financiers qui précise les concepts de base des états financiers préparés conformément aux normes comptables internationales et définit les différents éléments à partir desquels sont établis les états financiers. En particulier, les fonds propres sont définis comme étant "les fonds versés par les actionnaires, les bénéfices non distribués, les réserves représentant des affectations de bénéfices non distribués et les réserves représentant les écarts de réévaluation".
36. Le FIDA comptabilise la Réserve générale au titre du capital et des réserves, puisqu'elle constitue une affectation du produit de l'exercice précédent (transféré de l'excédent cumulé). Par conséquent, pour les besoins de la comptabilité, depuis 2006, la Réserve générale fait l'objet d'une inscription au bilan séparée à titre d'élément du capital et des réserves. À cet égard, les normes internationales d'information financière n'ont pas changé dans l'intervalle.
37. Pour ce qui concerne la classification de la Réserve générale dans le poste capital et réserves, au 31 décembre 2011, le Commissaire aux comptes du FIDA a jugé ce choix approprié et conforme à la documentation s'y rapportant communiquée par la direction à l'appui de cette classification. Cette documentation comprend à la fois des notes internes de position et des décisions officielles du Conseil des gouverneurs confirmant les justifications à l'origine de la constitution de la Réserve générale, en 1980, et les montants affectés à cette Réserve au cours de la période 1980-1993. Les commissaires aux comptes ne sont pas en situation de formuler des observations sur l'adéquation ou la pertinence du montant ou du niveau de la Réserve générale, cette décision relevant manifestement de la compétence exclusive de la direction.

## **III. Conclusions et recommandation**

38. Depuis la dernière évaluation de l'adéquation de la Réserve générale par le Comité d'audit, en décembre 2010, de nouveaux risques sont apparus pour lesquels la direction du FIDA a pris des mesures d'atténuation et mis en place de nouveaux mécanismes de gestion.
39. Compte tenu des mesures d'atténuation aujourd'hui en place, la direction estime se prémunir efficacement, au moyen de méthodes opérationnelles, financières et comptables, contre le risque d'engagement excessif des ressources qui pourrait découler des éventualités suivantes:
- fluctuation des taux de change;
  - défaillances dans le paiement des frais de service des prêts;
  - défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités; et
  - diminution de la valeur des avoirs du Fonds due à des fluctuations de la valeur de marché des placements.

40. Sur la base de l'analyse précitée, et compte tenu des mesures d'atténuation actuellement mises en œuvre (décrites dans les sections précédentes) afin de limiter l'exposition au risque, la direction estime que le risque résiduel d'engagement excessif ne s'est pas aggravé depuis le dernier examen. La direction est d'avis que le niveau de la Réserve générale, fixé à hauteur de 95 millions d'USD, est prudent et adéquat au vu des éléments ci-après:
- les outils et stratégies d'atténuation plus solides mis en place par le Fonds, notamment au cours des dernières années, afin d'affronter le risque d'engagement excessif des ressources et les bons résultats enregistrés dernièrement par le FIDA s'agissant du revenu des placements et de la gestion des arriérés au titre du remboursement des prêts;
  - l'accroissement des risques du fait de la majeure volatilité des marchés des capitaux et du crédit et l'augmentation du volume des activités et, partant, des engagements; et
  - les indications fournies par l'analyse quantitative du niveau potentiel de perte liée aux risques évalués et la nécessité de maintenir une marge de prudence.
41. Nonobstant la conclusion ci-dessus, le niveau de la Réserve générale devrait faire l'objet d'une réévaluation durant la période couverte par la neuvième reconstitution (2013-2015) à la lumière des principaux engagements pris durant la Consultation sur la neuvième reconstitution:
- Mise en place d'un modèle financier amélioré reposant sur le principe du flux de trésorerie durable. La direction devrait envisager, une fois ledit principe pleinement appliqué, de soumettre au Conseil d'administration une proposition concernant le recours futur au PEA.
  - Proposition concernant la manière dont la compensation pour la charge du principal non recouvert découlant de l'adoption du Cadre pour la soutenabilité de la dette, à compter de FIDA10, sera réalisée, comme convenu lors de l'entrée en vigueur du CSD en 2007.